
**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération
de la Ville de Montréal du 24 octobre 2024
17 h**

**Séance tenue le jeudi 24 octobre 2024 – 17 h
salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Alex Bottausci, M. Georges Bourelle, Mme Julie Brisebois, Mme Dida Berku, représentante de la Ville de Côte Saint-Luc, en remplacement de M. Mitchell Brownstein, M. Benoit Dorais, M. Marc Doret, Mme Heidi Ektvedt, M. Paul Dufort, représentant de la Ville de Kirkland, en remplacement de M. Michel Gibson, Mme Paola Hawa, M. Pierre Lessard-Blais, M. Alex Norris, M. Jocelyn Pausé, Mme Marie Plourde, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, Mme Christina M. Smith, Mme Anne St-Laurent, M. Tim Thomas, Mme Tanya Toledano, M. Alain Vaillancourt et Mme Maja Vodanovic

**ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU
CONSEIL D'AGGLOMÉRATION ET DES MEMBRES DES COMMISSIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMÉRATION :**

Mme Nancy Blanchet, M. Jeremy Levi, M. François Limoges, M. Peter Malouf, Mme Sophie Mauzerolle et Mme Émilie Thuillier

**ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU
CONSEIL D'AGGLOMÉRATION ET DES MEMBRES DES COMMISSIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMÉRATION :**

M. Beny Masella

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Domenico Zambito, Greffier adjoint
M. Simon Bélanger-Gagnon, Analyste-rédacteur

La présidente d'assemblée, Mme Julie Brisebois, souhaite la bienvenue à toutes et à tous et invite les membres du conseil à se joindre à elle pour un moment de recueillement.

Puis, elle remercie les membres du conseil pour cette minute de silence et déclare la séance ouverte.

1 - Période de questions du public

À 17 h 05, la présidente d'assemblée, Mme Julie Brisebois, appelle le point « Période de questions du public » et invite les personnes du public présentes à poser leurs questions.

Question de :

M. Hassan Ridha

Réponse de :

Aucun-e élu-e n'a pris la parole

Est-ce que le maire Levi peut consentir au fait que certains propos concernant le conflit israélo-palestinien puissent alimenter un mouvement anti-palestinien chez la population? / Pourquoi est-ce que la position du maire Levi sur le conflit en Palestine est différente de celle du gouvernement canadien?

Question de :
M. Marc Poulin

Réponse de :
Mme Valérie Plante
(M. Alex Norris)

Est-ce que l'Administration considère qu'un code d'éthique devrait être élaboré pour guider les personnes élues dans leur utilisation des médias sociaux? / Est-ce que l'utilisation des médias sociaux par les personnes élues devrait être encadrée par le présent code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement?

À 17 h 12, la présidente d'assemblée fait la lecture de 11 questions de la part du public reçues via le formulaire disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal. Toutes les questions reçues par écrit par le public sont déposées aux Archives, avec la liste des documents déposés de ce conseil.

Prendre note que les questions du public reproduites ci-dessous à ce procès-verbal apparaissent comme elles ont été reçues, sans révision, ni modification.

1

Question de :
Philippe Paré

Réponse de :
Mme Maja Vodanovic

The City of Montreal is planning to end water fluoridation by the end of 2024, without any public consultation. This decision has been made unilaterally, and demerged cities have not been consulted. Since 2020, Montreal has been working on this issue, and unfortunately, this reflects yet another instance of the lack of consideration within the Montreal agglomeration for the demerged cities. The demerged cities are now faced with a decision imposed by Montreal, which holds a majority of votes at the agglomeration council. The Regional Directorate of Public Health (DRSP) continues to recommend water fluoridation, calling it one of the few proven and universal preventive dental health interventions. Fluoridation supports oral health and helps reduce social health inequalities, as highlighted by both INSPQ (2022) and CADTH (2019) studies. The costs of fluoridation are largely subsidized by the Ministry of Health and Social Services, amounting to only \$100,000 annually for all the water produced by the Pointe-Claire and Dorval plants. Why can Montreal have a monopoly on what happens outside its territory on plants outside its territory by the simple fact that the 2004 laws granted it monopoly by defacto and will you reinstate water fluoridation to those who asks it and can the city of Montreal stop trying to control everything outside of the administrative outreach of the boundaries set by borders with other cities?

2

Question de :
Murray Levine

Réponse de :
Mme Valérie Plante
(M. Luc Rabouin)

Based on scientific studies performed specifically in Dorval and Europe, I am justifiably concerned that the lives of ~775,000 Montrealers are at risk, due to the abundance of black carbon nanoparticles in aircraft exhaust over Ville St Laurent to RDP north of the 40. In Europe, a June study put the number of adversely affected people at 52 million. Montreal's pollution department is now aware of the nanoparticles having finally been able to detect them after spending \$75,000 on a detector, over a year ago. Several weeks ago, Aeroports de Montréal confirmed to me that they still intend to spend \$4 billion to increase the number of flights and thus the number of nanoparticles as well. In view of this, I strongly encourage the Ville de Montréal to look into filing for an injunction to limit the number of flights at PE Trudeau Airport as soon as possible. The limiting of flights at the airport was recommended by Professor Parisa Ariya, at McGill several years ago as a result of a study ordered by Transport Canada. Will you kindly communicate with Dr. Ariya and see if she still recommends what she did to Transport Canada several years ago? Thanks

<p>3</p> <p><u>Question de :</u> Sandra MacPherson</p> <p><u>Réponse de :</u> Élu-e responsable (Mme Maja Vodanovic)</p>	<p>Why is fluoridation being stopped in Baie d'Urfe without consultation of its citizens and when it goes against all the recommendations of the scientific community?</p>
<p>4</p> <p><u>Question de :</u> Louise Bergeron</p> <p><u>Réponse de :</u> M. François Limoges (M. Jocelyn Pauzé)</p>	<p>J'aimerais vous faire part d'une situation dangereuse qui mets à risque les personnes qui utilisent cette intersection. Coin boulevard St Joseph et 16e avenue. Boulevard très passant ou se trouve une garderie, beaucoup de voitures, piste cyclable, piétons , poussettes . Il devrait y avoir un feu de circulation à cette intersection pour assurer la sécurité de tous. Les voitures et piétons doivent traverser le boulevard saint Joseph pour se rendre direction sud ou pour aller vers l'Est . Très dangereux . Merci d'intervenir avant qu'un incident malheureux se produise.</p>
<p>5</p> <p><u>Question de :</u> Anna Campagna</p> <p><u>Réponse de :</u> Élu-e responsable (M. Alex Norris)</p>	<p>Le Conseil d'agglomération de Montréal: 1) a-t-il jamais adopté une résolution concernant les heures étendues de fonctionnement à l'aéroport Mtl- Trudeau ? 2) a-t-il adopté une résolution sur le Plan Sonore 2024 de l'aéroport de Montréal (ADM) soumis pour étude à Transport Canada et approbation par la nouvelle Ministre de Transport , Anita Anand? Pourrai-je recevoir des copies certifié conformes de ces résolutions si elles existent?</p>
<p>6</p> <p><u>Question de :</u> Deepak Awasti</p> <p><u>Réponse de :</u> M. Mitchell Brownstein (Mme Dida Berku)</p>	<p>Last year, bilingual-status cities instituted legal action, against the provincial government, regarding Bill 96 and certain provisions that affect their status. However, the cities did not include therein questions related to theirs and other residents' of the agglomeration right of equal access to shared public and social services, and equal benefit of the law, in the language of their education, socialization and habitual use, per s. 6 Charter; and without consideration of administrative convenience. Nor have these cities raised the question of provincial jurisdiction regarding the regulation of individual language rights in relation to free and fair access to, and benefit of, administrative and social justice. As the central city of the agglomeration refuses to guarantee, to bilingual cities and their residents, free and fair access to shared services in the language of their choice and need; and, as its refusal undermines the right of residents to equal access and benefit of the law: Will the bilingual cities call upon the central city to fulfil its obligations to all residents of the agglomeration; failing which, will they institute court action to force the central city to do so?</p>
<p>7</p> <p><u>Question de :</u> Joseph Pugliese</p> <p><u>Réponse de :</u> Mme Nancy Blanchet (Mme Julie Brisebois)</p>	<p>Without Prejudice, President Blanchet, Thank you for addressing our questions regarding the important topic of ethics and decorum during Montreal Agglomeration Council meetings. For the public record and reference, to whom should citizens address concerns or report potential ethical violations and other seemingly questionable practices arising from these Montreal Agglomeration Council meetings? A) Our President of the Agglomeration Council B) Our Ombudsman of Montreal C) Our Mayor of Montreal D) 311 E) Our Quebec Municipal Commission F) All of the above G) None of the above If none of the above is applicable, may you kindly advise citizens on the appropriate channels for lodging an official complaint under these</p>

(suite)

circumstances?

President Blanchet, we thank you for your attention, the clarification, and your ongoing service.

Politely and respectfully.

DEMOCRATIQUE.CA INC.

Joseph Pugliese, President.

<p>8</p> <p><u>Question de :</u> Julien Paré</p> <p><u>Réponse de :</u> Mme Valérie Plante (M. Alex Norris)</p>	<p>La ville de Pointe-Claire a récemment réitérer leur désir de créer un pont aux dessus de la 40 pour rejoindre le REM avec leur PDI 2025-2026-2027, du côté du pont REV reliant la ville de Beaconsfield à la ville de Kirkland suivie par la ville de Montréal (Pierrefonds-Roxboro) de façon à ne pas avoir à utiliser une voie d'accès à l'autoroute 40 sans trottoires. Il n'y a pas eu de mise à jour et aucun changement aux fait que ce n'est qu'un "axes projetés" pour 2027 ou jamais... Pour rappeler la situation, le REM devrait ouvrir l'année prochaine et pour ce rendre sans char c'est une question de risquer de ce faire tuer par un char pour traverser l'autoroute 40... Pouvez vous S'IL VOUS PLAÎT accélérer votre promesse d'amenee le REV dans le West Island et de construire le pont pour qu'on n'aille pas peur de ce faire happer par un char pour ce rendre à la station du REM?</p>
<p>9</p> <p><u>Question de :</u> Ray Belanger</p> <p><u>Réponse de :</u> Élu-e responsable (M. Alex Norris)</p>	<p>La chaussée fut changée, mais ils n'ont pas fait la ligne de la voie pour tourner vers le centre d'achat en direction sud ,ce qui occasionne plusieurs fois par jour des conducteurs frustrés qui klaxonnent a répétition, ce qui cause désagrément aux personnes vivants dans ce secteur, il faut corriger vôtres erreur et la situation dans les plus brefs délais</p>
<p>10</p> <p><u>Question de :</u> Julie Marguerite</p> <p><u>Réponse de :</u> Mme Valérie Plante (Mme Maja Vodanovic)</p>	<p>La Ville de Montréal envisage, sans consultation publique préalable, de mettre fin à la fluoration de l'eau d'ici la fin de l'année 2024. Cette décision a été prise unilatéralement, sans que les villes défusionnées, comme Baie-D'Urfé, ne soient consultées.</p> <p>Depuis 2020, Montréal travaille sur ce dossier, et malheureusement, cette démarche reflète une fois de plus le manque de considération envers les villes défusionnées au sein de l'agglomération de Montréal. La Ville de Baie-D'Urfé se retrouve devant un fait accompli et subira les conséquences d'une décision prise par Montréal, qui détient la majorité des voix au conseil d'agglomération.</p> <p>La Direction régionale de la santé publique continue de recommander la fluoration de l'eau potable, la qualifiant comme l'une des rares interventions universelles et préventives en santé dentaire démontrée efficace. La fluoration contribue à la santé bucco-dentaire de la population et réduit les inégalités sociales en matière de santé, des conclusions appuyées par l'INSPQ (2022) et l'ACMETS (2019). Les coûts de la fluoration sont largement subventionnés par le ministère de la Santé et des Services sociaux et ne représentent que 100 000 \$ annuellement pour toute l'eau produite par les usines de Pointe-Claire et Dorval.</p> <p>La Ville de Baie-D'Urfé n'a jamais demandé l'arrêt de la fluoration de l'eau. Pourquoi est ce que quelque chose que la ville de Montréal aie décidé de faire affecte ma vie à baie-d'urfe quand j'ai clairement choisie de ne pas vivre à Montréal?</p>
	<p>La question 11 n'a pas été lue.</p>

12

Question de :

Catherine Alain

Réponse de :Élu-e responsable
(M. Robert Beaudry)

Si « le logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri » fait partie de vos compétences, comment est-ce que le conseil d'agglomération s'implique dans la question? De ce que j'en comprend, c'est principalement les organismes communautaires qui offrent des services aux personnes en situations d'itinérance et ceux-ci sont principalement subventionnés par le gouvernement du Québec. Le nombre de personnes en situation d'itinérance augmente rapidement et j'aimerais savoir, dans le cadre de vos compétences, quelle est votre part de responsabilités ? et avez-vous un plan mis en place pour soutenir les organismes communautaires et les personnes en situations d'itinérance ? Merci.

La question 13 n'a pas été lue.

N'ayant plus d'autres questions, la présidente d'assemblée, Mme Julie Brisebois, déclare la période de questions du public close à 17 h 35. Elle remercie les personnes présentes et les personnes qui ont soumis leurs questions par écrit à l'avance pour faire état de leurs préoccupations aux membres du conseil d'agglomération.

2 - Période de questions des membres du conseil

À 17 h 35, la présidente d'assemblée, Mme Julie Brisebois, appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Question de :

M. Georges Bourelle

Réponse de :Mme Maja Vodanovic /
M. Luc Rabouin

Est-ce que la Ville de Montréal peut revoir sa décision concernant l'arrêt de la fluoration de l'eau potable et consulter la Direction régionale de la santé publique et toutes les parties prenantes dans le cadre de ce dossier? / Est-ce que les villes liées de l'agglomération de Montréal peuvent s'attendre à une augmentation des quotes-parts au même niveau que l'augmentation des taxes foncières de la Ville de Montréal, soit 1.8%?

Question de :

Mme Dida Berku

Réponse de :

M. Robert Beaudry

Est-ce que la Ville de Montréal peut respecter le cheminement du projet de raccordement Cavendish-Cavendish comme soumis au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) en 2017? / Réitère sa question

DÉPÔT DE DOCUMENT

Question de :

Mme Heidi Ektvedt

Réponse de :

Mme Maja Vodanovic

En 2013, la décision a été prise à l'unanimité par le conseil d'agglomération de poursuivre la fluoration de l'eau potable dans les usines d'eau potable de Dorval et Pointe-Claire, pourquoi est-ce que la décision est maintenant renversée? / Est-ce que l'usine de Dorval arrêtera complètement ses opérations dès 2025?

N'ayant plus d'autres questions, la présidente d'assemblée, Mme Julie Brisebois, déclare la période de questions des membres du conseil close à 17 h 56 et remercie les élus-es pour leurs questions.

La présidente d'assemblée cède la parole au porte-parole d'assemblée, M. Alex Norris, pour la suite de l'ordre du jour.

CG24 0545

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 24 octobre 2024, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente assemblée.

Adopté à l'unanimité.

03.01

CG24 0546

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 19 septembre 2024, à 17 h

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 19 septembre 2024, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 10 octobre 2024 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

La présidente d'assemblée, Mme Julie Brisebois, appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif ».

Le porte-parole d'assemblée, M. Alex Norris, dépose les documents suivants :

04.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), du 1^{er} au 30 septembre 2024.

04.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif du 1^{er} au 30 septembre 2024.

04.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes*, du 1^{er} au 30 septembre 2024.

5 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

La présidente d'assemblée, Mme Julie Brisebois, appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil ».

Aucune réponse n'est déposée.

CG24 0547

Dépôt du calendrier des assemblées ordinaires du conseil municipal et du conseil d'agglomération pour l'année 2025

Le porte-parole d'assemblée, M. Alex Norris, dépose le calendrier des assemblées ordinaires du conseil d'agglomération pour l'année 2025, et le conseil en prend acte.

07.01 1240310001

CG24 0548

Dépôt de la projection des résultats de l'exercice 2024 en date du 31 août 2024 - Volet agglomération et l'état des revenus et des charges réels global Ville, au 31 août 2024 comparé avec le 31 août 2023

Le porte-parole d'assemblée, M. Alex Norris, dépose la projection des résultats de l'exercice 2024 en date du 31 août 2024 - Volet agglomération, et l'état des revenus et des charges réels de la Ville au 31 août 2024 comparé avec le 31 août 2023, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.02 1246254004

11 - Dépôt de pétitions

La présidente d'assemblée, Mme Julie Brisebois, appelle le point « Dépôt de pétitions ».

Aucune pétition n'est déposée.

À 17 h 57,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG24 0549

Accorder un contrat à Distribution Maranda inc., pour la fourniture et l'aménagement de boîtes sur des camions fournis par la Ville pour le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) - Dépense totale de 1 332 980,86 \$, taxes incluses (contrat : 1 159 113,79 \$ + contingences : 173 867,07 \$) - Appel d'offres public 24-20587 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 25 septembre 2024 par sa résolution CE24 1448;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'accorder à Distribution Maranda inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et l'aménagement de boîtes sur des camions fournis par la Ville pour le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 159 113,79 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20587;
- 2- d'autoriser une dépense de 173 867,07 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Distribution Maranda inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1247567028

CG24 0550

Accorder deux contrats à Distribution Maranda inc., pour la fourniture et l'installation d'aménagements à l'intérieur de fourgons utilitaires fournis par la Ville pour les activités du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) - Dépense totale de 336 919,98 \$, taxes incluses (contrat : 280 766,65 \$ + contingences : 56 153,33 \$) - Appel d'offres public 24-20604 (un seul soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 25 septembre 2024 par sa résolution CE24 1449;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'accorder à Distribution Maranda inc., seul soumissionnaire, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, pour chacun des lots, les commandes pour la fourniture et l'installation d'aménagement à l'intérieur de fourgons utilitaires fournis par la Ville pour les activités du Service de police de la Ville de Montréal, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20604 :

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Distribution Maranda inc.	Lot 1 - Devis 227E24A11 Fourniture et aménagement pour fourgon allongé à essence fourni par la Ville - Métier reconstitutionniste	162 217,08 \$
Distribution Maranda inc.	Lot 2 - Devis 227F24A11 Fourniture et aménagement pour fourgon allongé à essence fourni par la Ville - Métier serrurier	118 549,57 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 56 153,33 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1247567029

CG24 0551

Approuver le projet d'avenant modifiant l'entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité intervenue entre la ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire et la Ville de Montréal (CG24 0210), établissant les modalités et conditions d'octroi d'un premier versement de 5 M\$, pour la période se terminant le 31 octobre 2024

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 25 septembre 2024 par sa résolution CE24 1451;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

d'approuver le projet d'avenant modifiant l'entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité entre la ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire et la Ville de Montréal (CG24 0210), établissant les modalités et conditions d'octroi d'un premier versement de 5 M\$, pour la période se terminant le 31 octobre 2024.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1248444001

CG24 0552

Autoriser une dépense additionnelle de 235 445,81 \$, taxes incluses, pour les services professionnels des avocats du cabinet IMK mandatés pour la représentation de la Ville en vue de récupérer les sommes payées injustement à la suite de fraudes ou de manœuvres dolosives dans le cadre de contrats publics obtenus par Consultants Aecom inc. (anciennement Tecscult inc. et Aecom Tecscult inc.), majorant ainsi les crédits pour ce dossier de 792 146,25 \$ à 1 027 592,06 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 octobre 2024 par sa résolution CE24 1474;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 235 445,81 \$, taxes incluses, pour les services professionnels des avocats du cabinet IMK mandatés pour la représentation de la Ville en vue de récupérer les sommes payées injustement à la suite de fraudes ou de manœuvres dolosives dans le cadre de contrats publics obtenus par Consultants Aecom inc. (anciennement Tecscult inc. et Aecom Tecscult inc.), majorant ainsi les crédits de 792 146,25 \$ à 1 027 592 \$, taxes incluses;

- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1246684003

CG24 0553

Accorder un contrat de gré à gré à ICOR Technology inc. pour l'acquisition d'un robot de désamorçage d'engins explosifs pour le Groupe tactique d'intervention du Service de police de la Ville de Montréal, pour une dépense totale de 348 159 \$, taxes incluses - Avis d'intention 24-20626

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 octobre 2024 par sa résolution CE24 1471;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- de conclure un contrat de gré à gré avec Icor Technology inc. pour la fourniture d'un robot de désamorçage d'engins explosifs et les équipements connexes pour le Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 348 159 \$, taxes incluses, à la suite de l'avis d'intention 24-20626;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1247026002

À 17 h 59,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG24 0554

Approuver l'entente entre la Ville de Kirkland et la Ville de Montréal relativement à l'aménagement cyclable sur le chemin Sainte-Marie, de la rue de Saint-Tropez à l'Allée Montrose - Dépense totale de 340 000 \$, net de ristourne

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 octobre 2024 par sa résolution CE24 1475;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver le projet d'entente entre la Ville de Kirkland et la Ville de Montréal relativement à l'aménagement de la voie cyclable sur le chemin Sainte-Marie, de la rue de Saint-Tropez à l'allée Montrose;

- 2- d'autoriser à cette fin une dépense de 340 000 \$, net de ristourne;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1248746001

CG24 0555

Approuver le projet d'Entente de développement culturel de Montréal 2024-2027 de 158 402 857 \$ entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 octobre 2024 par sa résolution CE24 1478;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet d'Entente de développement culturel de Montréal 2024-2027 de 158 402 907 \$ entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière à la Ville pour réaliser des projets dans le cadre de cette entente;
- 2- de mandater le Service de la culture pour coordonner la mise en œuvre de cette Entente.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1248021003

CG24 0556

Accorder un contrat de gré à gré à Oracle Canada ULC pour le service d'entretien des serveurs Exadata spécialisés en base de données, pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 janvier 2026 pour une somme maximale de 116 918,24 \$, taxes incluses (fournisseur exclusif) / Autoriser le directeur de la Direction infrastructures et opérations du Service des technologies de l'information à signer tous documents relatifs à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 octobre 2024 par sa résolution CE24 1509;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Oracle Canada ULC, fournisseur exclusif, pour le service d'entretien des serveurs Exadata spécialisés en base de données, pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 janvier 2026, pour une somme maximale de 116 918,24 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction infrastructures et opérations, du Service des technologies de l'information, à signer tous documents relatifs à ce contrat, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1249834001

CG24 0557

Exercer l'option de renouvellement et autoriser une dépense additionnelle de 738 015,33 \$, taxes incluses, pour divers travaux de pompage et de nettoyage à la station Jean-R.-Marcotte et sur le réseau des intercepteurs, dans le cadre du contrat accordé à EBI Envirotech inc. (CG22 0495), majorant ainsi la somme totale du contrat de 2 518 891,12 \$ à 3 256 906,45 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 octobre 2024 par sa résolution CE24 1525;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'exercer l'option de prolongation de 12 mois, et d'autoriser une dépense additionnelle de 738 015,33 \$, taxes incluses, pour divers travaux de pompage ainsi que de nettoyage à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte et sur le réseau des intercepteurs, dans le cadre du contrat accordé à EBI Envirotech inc. (CG22-0495), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 518 891,12 \$ à 3 256 906,45 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1245472001

CG24 0558

Exercer l'option de la première prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 501 781,20 \$, taxes incluses, pour la maintenance, le support ainsi que les licences d'utilisation du matériel installé ayant permis le rehaussement des systèmes de sécurisation CheckPoint Software Technologies LTD réseautique vers les plateformes de nouvelle génération, dans le cadre du contrat accordé à GoSecure inc. (CG21 0564), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 293 899,65 \$ à 2 795 680,85 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 octobre 2024 par sa résolution CE24 1510;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'exercer la première option de prolongation et d'autoriser une dépense additionnelle de 501 781,20 \$, taxes incluses, pour la maintenance, le support ainsi que les licences d'utilisation du matériel installé ayant permis le rehaussement des systèmes sécurisation CheckPoint Software Technologies LTD réseautique vers les plateformes de nouvelle génération, dans le cadre du contrat accordé à Gosecure inc. (CG21 0564), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 293 899,65 \$ à 2 795 680,85 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1245942003

À 18 h 03,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG24 0559

Conclure une entente-cadre avec Vincent Ergonomie inc. pour des services professionnels d'ergonomie exclusifs au Service de police de la Ville de Montréal, pour une période de 36 mois, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune - Dépense totale de 657 040,73 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 24-20514 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 octobre 2024 par sa résolution CE24 1523;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois par laquelle Vincent Ergonomie inc, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels d'ergonomie exclusifs au Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une somme maximale de 657 040,73 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20514;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de Vincent Ergonomie inc.;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du SPVM, et ce, au rythme des besoins à combler, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1240440001

CG24 0560

Exercer la deuxième option de prolongation de 12 mois à compter du 1^{er} février 2025 et autoriser une dépense additionnelle de 58 215,82 \$, taxes incluses, pour un service d'entretien, d'inspection et d'essai des dispositifs anti-refoulement (DAR) de divers bâtiments de la Ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Mécanicaction inc. (CG21 0012), majorant ainsi le montant total du contrat de 215 218,35 \$ à 273 434,17 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 octobre 2024 par sa résolution CE24 1504;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'exercer la deuxième option de prolongation pour une période de 12 mois à compter du 1^{er} février 2025 et d'autoriser une dépense additionnelle de 52 923,47 \$, taxes incluses, pour un service d'entretien, d'inspection et d'essai des dispositifs anti-refoulement (DAR) de divers bâtiments de la Ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à la firme Mécanicaction inc. (CG21 0012), majorant ainsi le montant total du contrat de 215 218,35 \$ à 268 141,82 \$ taxes incluses;

- 2- d'autoriser une dépense de 5 292,35 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1247157013

CG24 0561

Autoriser une contribution financière de 2 793 858,26 \$ à Un toit pour elles pour la construction d'un immeuble de 18 logements situé dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve dans le cadre du programme d'habitation abordable Québec de la Société d'habitation du Québec / Approuver un projet de convention de contribution financière à cet effet / Déléguer à la directrice du Service de l'habitation la signature de la convention de contribution pour et au nom de la Ville de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 octobre 2024 par sa résolution CE24 1535;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'autoriser une aide financière de 2 793 858,26 \$ à Un toit pour elles provenant du budget de fonctionnement du Service de l'habitation et qui fait l'objet par la suite d'un remboursement de la Communauté Métropolitaine de Montréal (CMM);
- 2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et Un toit pour elles, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution;
- 3- d'autoriser la directrice du Service de l'habitation à signer la convention de contribution financière pour et au nom de la Ville de Montréal;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1244681004

CG24 0562

Accorder deux contrats à Distribution Maranda inc., pour l'aménagement de fourgons fournis par la Ville pour les activités du Service de l'eau pour l'équipe métier en analyse du réseau et soutien aux opérations (ARSO) du réseau d'aqueduc et de la Direction des réseaux d'eau (Inspection-DRE) - Dépense totale de 1 220 306,02 \$, taxes incluses (contrat : 1 016 921,68 \$ + contingences : 203 384,34 \$) - Appel d'offres public 24-20608 - (1 seul soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 octobre 2024 par sa résolution CE24 1513;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, Distribution Maranda inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme pour chacun des lots, le contrat pour l'aménagement de fourgons fournis par la Ville pour les activités du Service de l'eau pour l'équipe métier en analyse du réseau et soutien aux opérations du réseau d'aqueduc et de la Direction des réseaux d'eau, aux prix de ses soumissions, soit pour une somme maximale de 1 016 921,69 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20608;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Distribution Maranda inc.	Lot 1 - Fourniture et installation d'aménagements préfabriqués pour fourgons métier dans des camions fournir par la ville de Montréal pour métier DRE-Inspection selon le devis 217G24A22	336 711,77 \$
Distribution Maranda inc.	Lot 2 - Fourniture et installation d'aménagement de fourgons métier par la Ville de Montréal pour métier ARSO - aqueduc selon le devis 227H24A22	680 209,92 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 203 384,34 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Distribution Maranda inc. pour le lot 2;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1245593001

CG24 0563

Autoriser le transfert d'un montant de 90 000 \$, taxes incluses, des dépenses incidentes aux dépenses contingentes, pour le remplacement de systèmes énergétiques : démantèlement d'équipements existants au mazout et installation de systèmes de chauffage électrique de la caserne 44, dans le cadre du contrat accordé à Procova inc. (CG23 0109), majorant ainsi la dépense maximale du contrat de 1 525 948,20 \$ à 1 615 948,20 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 octobre 2024 par sa résolution CE24 1520;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'autoriser le transfert d'un montant de 90 000 \$, taxes incluses, des dépenses incidentes vers les dépenses contingentes, pour le remplacement de systèmes énergétiques : démantèlement d'équipements existants au mazout et installation de systèmes de chauffage électrique de la caserne 44, dans le cadre du contrat accordé à Procova inc. (CG23 0109), majorant ainsi la dépense maximale du contrat de 1 525 948,20 \$ à 1 615 948,20 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1248183001

À 18 h 04,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG24 0564

Exercer la première option de prolongation du contrat de services professionnels avec Desjardins Assurances pour l'administration des régimes d'assurance collective offerts aux élu-es municipaux, au personnel et aux retraité-es de la Ville de Montréal, à l'exception des garanties en cas de décès et mutilations accidentels pour la période de renouvellement du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2026

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 octobre 2024 par sa résolution CE24 1527;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

d'exercer l'option de la première prolongation, du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2026, du contrat de services professionnels avec Desjardins Assurances, pour l'administration des régimes d'assurance collective offerts aux élu-es municipaux, au personnel, aux retraitées et retraités de la Ville de Montréal, à l'exception des garanties en cas de décès et mutilations accidentels (CG18 0681), sans coûts additionnels, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16915 et selon les termes et conditions stipulés au contrat.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1248242001

CG24 0565

Autoriser une dépense additionnelle de 1 149 750 \$, taxes incluses, à titre de dépenses contingentes pour exécuter les travaux de réhabilitation environnementale des parcelles A et C de l'ancienne usine Solutia, dans le cadre du contrat accordé à Englobe Corp. (CG22 0273), provenant en partie du transfert d'un montant de 421 164 \$, taxes incluses, du contrat de base aux dépenses contingentes du contrat, majorant ainsi la dépense maximale du contrat de 16 695 803,99 \$ à 17 424 389,99 \$, taxes et contingences incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 octobre 2024 par sa résolution CE24 1521;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 1 149 750 \$, taxes incluses, à titre de dépenses contingentes, pour exécuter les travaux de réhabilitation environnementale des parcelles A et C de l'ancienne usine Solutia, dans le cadre du contrat accordé à Englobe Corp. (CG22 0273), provenant en partie du transfert d'un montant de 421 164 \$, taxes incluses, du contrat de base aux dépenses contingentes du contrat, majorant ainsi le montant total du contrat de 16 695 803,99 \$ à 17 424 389,99 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1245651002

CG24 0566

Autoriser une dépense additionnelle de 288 417,45 \$, taxes incluses, à titre d'incidences, pour couvrir les coûts additionnels liés aux activités de surveillance environnementale des travaux de réhabilitation environnementale des terrains 12 (lot 3 926 169) et 13 (lot 3 156 707), dans le cadre du contrat accordé à Loïselle inc. (CG24 0131), majorant ainsi la dépense maximale des incidences de 477 792,30 \$ à 766 209,75 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 octobre 2024 par sa résolution CE24 1529;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 288 417,45 \$, taxes incluses, à titre d'incidences, pour couvrir les coûts additionnels liés aux activités de surveillance environnementale des travaux de réhabilitation environnementale des terrains 12 et 13 situés dans la région Est de la Ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Loïselle inc. (CG 24 0131), majorant ainsi le montant total des incidences de 477 792,30 \$ à 766 209,75 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1249861008

CG24 0567

Accorder un contrat à Procova inc. pour la réfection de la salle de tir du Centre Opérationnel Nord du Service de police de la Ville de Montréal et autres travaux connexes - Dépense totale de 17 413 193,69 \$, taxes incluses (contrat : 13 246 269,75 \$ + contingences : 2 649 253,94 \$ + incidences : 1 517 670 \$) - Appel d'offres public IMM-15933 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 octobre 2024 par sa résolution CE24 1522;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'accorder à Procova inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réfection de la salle de tir du Centre Opérationnel Nord-SPVM et autres travaux connexes, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 13 246 269,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15933;
- 2- d'autoriser une dépense de 2 649 253,94 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 1 517 670 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Procova inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1245651001

CG24 0568

Accorder un contrat de gré à gré au Vitra Design Museum pour l'exposition itinérante « Transforme ! Concevoir l'avenir de l'énergie » présentée à la Biosphère de mai 2025 à septembre 2026 - Dépense totale de 468 165 euros (environ 698 876 \$), taxes incluses (contrat : 407 100 euros (environ 607 719 \$) + contingences : 61 065 euros (environ 91 157 \$))

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 octobre 2024 par sa résolution CE24 1515;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Vitra Design Museum pour la location, l'obtention des droits de diffusion, la mise en plan, la fabrication des caisses de transport, le transport et sa coordination et la supervision technique de l'installation et du démontage pour l'exposition itinérante « Transforme ! Concevoir l'avenir de l'énergie », présentée à la Biosphère de mai 2025 à septembre 2026, pour une somme maximale de 407 100 euros (environ 607 719 \$), taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 61 065 euros (environ 91 157 \$), taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1249433004

À 18 h 06,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG24 0569

Accorder un contrat de gré à gré à IBM Canada Ltée pour l'entretien et le support d'équipements informatiques corporatifs IBM, pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025, pour une somme maximale de 707 162,89 \$, taxes incluses (fournisseur exclusif)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 octobre 2024 par sa résolution CE24 1512;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à IBM Canada Ltée, fournisseur exclusif, pour l'entretien et le support d'équipements informatiques corporatifs IBM, pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025, pour une somme maximale de 707 162,89 \$, taxes incluses;

- 2- d'autoriser le directeur de la Direction infrastructures et opérations, du Service des technologies de l'information à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1249633006

CG24 0570

Accorder un contrat de gré à gré à SIGMA-RH Solutions inc. pour la migration vers le SaaS et le renouvellement du contrat du support et entretien du logiciel SIGMA-RH, pour la période du 3 février 2025 au 2 février 2030, pour une somme maximale de 2 754 755,01 \$, taxes incluses (fournisseur exclusif)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 octobre 2024 par sa résolution CE24 1539;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à SIGMA-RH Solutions inc. pour la migration vers le SaaS et le renouvellement du contrat du support et entretien du logiciel SIGMA-RH, pour la période du 3 février 2025 au 2 février 2030, pour une somme maximale de 2 754 755,01 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction solutions institutionnelles, du Service des technologies de l'information, à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1247684005

CG24 0571

Accorder un soutien financier maximal et non récurrent de 135 000 \$ à Antenne Créative pour la tenue de l'événement HUB Montréal du 21 au 23 octobre 2024 / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 octobre 2024 par sa résolution CE24 1537;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier maximal et non récurrent de 135 000 \$ à Antenne Créative pour la tenue de l'événement HUB Montréal du 21 au 23 octobre 2024;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1248180002

CG24 0572

Approuver le projet d'entente entre la Ville de Montréal et l'Agence de mobilité durable pour la réalisation d'activités liées au transport rémunéré de personnes par automobile

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 octobre 2024 par sa résolution CE24 1596;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

d'approuver le projet d'entente à intervenir entre la Ville de Montréal et l'Agence de mobilité durable pour la réalisation d'activités liées au transport rémunéré de personnes par automobile.

Adopté à l'unanimité.

20.24 1245548002

CG24 0573

Approuver un projet d'acte de cession par lequel la Ville de Montréal cède à l'Agence de mobilité durable des biens et marques pour la réalisation d'activités liées au transport rémunéré de personnes par automobile

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 octobre 2024 par sa résolution CE24 1597;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

d'approuver un projet d'acte de cession par lequel la Ville de Montréal cède à l'Agence de mobilité durable, sans considération monétaire, des biens et marques pour la réalisation d'activités liées au transport rémunéré de personnes par automobile.

Adopté à l'unanimité.

20.25 1245548003

À 18 h 08,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.26 à 20.30 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG24 0574

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Bau-Québec ltée pour l'aménagement du secteur Boisé Ouest au parc Frédéric-Back situé dans le Complexe environnemental de Saint-Michel - Dépense totale de 15 822 391,18 \$, taxes incluses (contrat : 12 265 419,52 \$ + contingences : 1 839 812,93 \$ + variation de quantités : 1 226 541,95 \$ + incidences : 490 616,78 \$) - Appel d'offres public 23-6112 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 octobre 2024 par sa résolution CE24 1587;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Bau-Québec ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux d'aménagement du secteur Boisé Ouest au parc Frédéric-Back, situé dans le Complexe environnemental de Saint-Michel, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 12 265 419,52 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-6112;
- 3- d'autoriser une dépense de 1 839 812,93 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 1 226 541,95 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 5- d'autoriser une dépense de 490 616,78 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 6- de procéder à une évaluation du rendement de Bau-Québec ltée;
- 7- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.26 1245561001

CG24 0575

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Pomerleau inc. pour les travaux de démolition et construction du site principal des centres d'appels 9-1-1 - Dépense totale de 56 008 299,43 \$, taxes incluses (contrat : 47 870 341,39 \$ + contingences : 5 744 440,97 \$ + incidences : 2 393 517,07 \$) - Appel d'offres public IMM-15922 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 octobre 2024 par sa résolution CE24 1588;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

- 2- d'accorder à Pomerleau inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de démolition et construction du site principal des centres d'appels 9-1-1, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 47 870 341,39 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15922;
- 3- d'autoriser une dépense de 5 744 440,97 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 2 393 517,07 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Pomerleau inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.27 1249395001

CG24 0576

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure des ententes-cadres, pour la fourniture et la livraison de produits chimiques utilisés dans les usines de production d'eau potable Atwater, Charles-J.-Des Bailleurs, Pointe-Claire, Pierrefonds, Lachine et Dorval, ainsi qu'à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une période de 24 ou 26 mois selon l'entente, avec la possibilité d'une prolongation de 12 mois - Montant estimé des ententes : 18 331 903,81 \$, taxes incluses (contrats : 15 940 785,92 \$ + variation des quantités : 2 391 117,89 \$) - Appel d'offres public 24-20603 (9 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 octobre 2024 par sa résolution CE24 1586;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure des ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées, seuls soumissionnaires, ces derniers ayant présenté une soumission conforme pour chacun des lots 2, 5, 6 et 10, ainsi qu'avec les plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des lots 1, 3, 4, 7 et 9, d'une durée de 24 mois pour tous les lots excepté le lot 10 (durée de 26 mois pour le lot 10), lesquelles s'engagent à fournir et livrer à la Ville, sur demande, des produits chimiques utilisés dans les usines de production d'eau potable Atwater, Charles-J.-Des Bailleurs, Pointe-Claire, Pierrefonds, Lachine et Dorval et l'usine d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte du Service de l'eau, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20603 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

Firmes	Lots	Montant (taxes incluses)	Nombre de soumissionnaires par lot
Kemira Water Solutions Canada inc.	Lot 1: Mélange de sulfate ferrique et de sulfate d'aluminium	1 880 600,09 \$	2
Kemira Water Solutions Canada inc.	Lot 2: Aluminate de sodium	627 763,50 \$	1
Kemira Water Solutions Canada inc.	Lot 3: Sulfate d'aluminium acidifié 5%	503 866,44 \$	2
Brenntag Canada inc.	Lot 4: Charbon actif en poudre	543 601,80 \$	2
Kemira Water Solutions Canada inc.	Lot 5: Mélange de polyDADMAC et de chlorhydrate d'aluminium et	4 924 609,20 \$	1

polyDADMAC séparé			
Sel Windsor Itée	Lot 6: Chlorure de sodium (Sel NSF)	2 869 010,27 \$	1
Univar Solutions Canada Itée	Lot 7: Silicate de sodium	627 818,69 \$	2
Brenntag Canada inc.	Lot 9: Hypochlorite de sodium 10,8 % à 12 %	2 979 462,15 \$	3
Graymont (QC) inc.	Lot 10: Chaux	984 053,78 \$	1

3- d'autoriser une dépense de 2 391 117,89 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation des quantités (lots 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 9 et 10);

4- de procéder à une évaluation du rendement des adjudicataires Kemira Water Solutions Canada inc., Sel Windsor Itée, Univar Solutions Canada Itée, Graymont (QC) inc. et Brenntag Canada inc.;

5- d'imputer ces dépenses de consommation conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, à même le budget du Service de l'eau, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.28 1247100004

CG24 0577

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Pomerleau inc. pour le lot 6 : travaux de construction de mécanique du bâtiment et de procédé, de tuyauterie, d'électricité, de télécom et d'automatisation pour le bâtiment 715 du projet de désinfection de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Dépense totale de 96 406 401,67 \$, taxes incluses (contrat : 91 268 120,64 \$ + contingences : 4 563 406,03 \$ + incidences : 574 875 \$) - Appel d'offres public DP22031-189807-C-2 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 octobre 2024 par sa résolution CE24 1590;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Pomerleau inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux du « LOT 6 : Travaux de construction de mécanique du bâtiment et de procédé, de tuyauterie, d'électricité, de télécom et d'automatisation pour le bâtiment 715 du projet de désinfection de la station Jean-R.-Marcotte », aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 91 268 120,64 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public DP22031-189807-C-2;
- 3- d'autoriser une dépense de 4 563 406,03 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 574 875 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Pomerleau inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.29 1241219001

CG24 0578

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente-cadre avec AtkinsRéalis Canada inc. pour des services professionnels d'études géotechniques pour les services centraux, pour une durée de 36 mois ou jusqu'à épuisement de l'enveloppe budgétaire, selon la première des deux éventualités, avec une option d'une prolongation de 12 mois - Dépense estimée de 2 628 187,94 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 24-20481 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 octobre 2024 par sa résolution CE24 1595;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois par laquelle AtkinsRéalis Canada inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final pour le lot 2 en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels pour réaliser des études géotechniques pour les services centraux, pour une somme maximale de 2 628 187,94 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20481, jusqu'à l'épuisement des enveloppes budgétaires ou jusqu'au 23 octobre 2027, selon la première des deux éventualités, avec une option de prolongation d'un an reconductible une fois;
- 3- de procéder à une évaluation de rendement de AtkinsRéalis Canada inc.;
- 4- d'autoriser le directeur de la Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines à prolonger le contrat pour un maximum d'une prolongation de 12 mois, et ce, uniquement, si les dépenses autorisées du contrat n'ont pas été épuisées, selon les termes et conditions des documents d'appel d'offres;
- 5- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.30 1247231063

À 18 h 10,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.31 à 20.34 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG24 0579**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Approuver un projet de promesse bilatérale de vente par laquelle la Ville de Montréal s'engage à acquérir d'Hypertec Immobilier inc. un ensemble de terrains vacants d'une superficie totale de 109 923,2 mètres carrés, situés dans le Technoparc dans l'arrondissement de Saint-Laurent, constitués des lots 2 597 315, 4 916 789, 2 455 247, 3 178 143, 2 482 893, 2 482 889, 2 482 891 et 2 482 895 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, à des fins d'agrandissement du parc-nature des Sources, moyennant le prix de 30 600 000 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 octobre 2024 par sa résolution CE24 1599;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'approuver un projet de promesse bilatérale de vente par laquelle la Ville s'engage à acquérir d'Hypertec Immobilier inc. un ensemble de terrains vacants d'une superficie totale de 109 923,2 mètres carrés, situés dans le Technoparc, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, connus et désignés comme étant les lots 2 597 315, 4 916 789, 2 455 247, 3 178 143, 2 482 893, 2 482 889, 2 482 891 et 2 482 895 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, à des fins d'agrandissement du parc-nature des Sources, moyennant le prix de 30 600 000 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant, selon les termes et conditions stipulés au projet de promesse;
- 3- d'autoriser la signature de l'acte de vente entre Hypertec Immobilier inc. et la Ville portant sur les lots 2 597 315, 4 916 789, 2 455 247, 3 178 143, 2 482 893, 2 482 889, 2 482 891 et 2 482 895 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, en autant que cet acte soit substantiellement conforme, de l'avis du Service des affaires juridiques de la Ville, au projet de promesse bilatérale susmentionné;
- 4- de verser les lots 2 597 315, 4 916 789, 2 455 247, 3 178 143, 2 482 893, 2 482 889, 2 482 891 et 2 482 895 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, au domaine public;
- 5- d'émettre le paiement requis pour l'acquisition du lot 6 386 715 du cadastre du Québec au nom du notaire fiduciaire en fidéicommiss désigné par Hypertec Immobilier inc.;
- 6- d'autoriser la signature d'une convention d'entiercement à intervenir entre la Ville, Hypertec Immobilier inc. et le notaire désigné par ce dernier, pour gérer la détention et libération du prix de vente, conformément aux termes de la promesse portant sur le lot 6 386 715 du cadastre du Québec et de la promesse portant sur les lots 2 597 315, 4 916 789, 2 455 247, 3 178 143, 2 482 893, 2 482 889, 2 482 891 et 2 482 895 du cadastre du Québec, en autant que cette convention soit substantiellement conforme, de l'avis du Service des affaires juridiques de la Ville, aux projets de promesse bilatérale susmentionnés;
- 7- d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

CG24 0580**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Conclure des ententes-cadres avec Demix Construction - une division de groupe CRH Canada inc. (groupe A1 : 6 409 293,15 \$ et groupe A2 : 2 101 394,06 \$), Construction DJL inc. (groupe A1 : 1 739 731,28 \$ et groupe A2 : 1 207 693,09 \$) et Construction & Pavage Portneuf inc. (groupe A1 : 586 396,37 \$) pour la fourniture et livraison sur demande d'enrobés bitumineux à chaud pour une durée de trente-six mois, sans option de prolongation - Montant total estimé des ententes-cadres : 13 851 184,14 \$, taxes incluses (ententes-cadres : 12 044 507,95 \$ + variation des quantités : 1 806 676,19 \$) - Appel d'offres public 24-20482 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 octobre 2024 par sa résolution CE24 1583;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure des ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des lots, d'une durée de 36 mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des enrobés bitumineux à chaud pour les années 2024 à 2027, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20482 et au tableau des prix reçus;

<u>Firmes</u>	<u>Lots</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
Demix Construction – Une division de groupe CRH Canada inc.	Groupe A1 (saison estivale)	6 409 293,15 \$
Construction DJL inc.,	Groupe A1 (saison estivale)	1 739 731,28 \$
Construction et Pavage Portneuf inc.	Groupe A1 (saison estivale)	586 396,37 \$
Demix Construction – Une division de groupe CRH Canada inc.	Groupe A2 (saison hivernale)	2 101 394,06 \$
Construction DJL inc.	Groupe A2 (saison hivernale)	1 207 693,09 \$
- 3- d'autoriser une dépense de 1 806 676,19 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Demix Construction – Une division de groupe CRH Canada inc., Construction DJL inc. et Construction et Pavage Portneuf inc.;
- 5- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et de la ville liée participante, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.32 1245437002

CG24 0581

Autoriser une dépense additionnelle de 641 953,19 \$, taxes incluses, pour l'ajustement des honoraires professionnels dans le cadre du contrat accordé à Archipel architecture inc. et Bouthillette Parizeau inc. (CG23 0730) pour le projet du site permanent principal des centres d'appels 9-1-1, majorant ainsi le montant total du contrat de 3 925 878,86 \$ à 4 567 832,05 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 octobre 2024 par sa résolution CE24 1589;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 641 953,19 \$, taxes incluses, pour la fourniture de services professionnels en architecture et ingénierie pour la réalisation des plans et devis ainsi que l'accompagnement durant le chantier pour le centre d'urgence du 9-1-1, premier site permanent, dans le cadre du contrat accordé aux firmes Archipel Architecture inc. et Bouthillette Parizeau inc. (CG23 0730), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 925 878,86 \$ à 4 567 892,05 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.33 1240805003

CG24 0582

Approuver un projet d'acte modifiant l'emphytéose entre la Ville de Montréal et la Coopérative d'habitation Solidarité du Sud-Ouest (Montréal) pour la propriété sise au 660, rue De Courcelle, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, constitué du lot 4 140 596 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, afin de prolonger la durée de l'emphytéose d'une période additionnelle de 34 ans, soit du 25 octobre 2035 jusqu'au 24 octobre 2069, dont la rente annuelle sera de 4 200 \$. La rente annuelle consentie représente une subvention totale d'au moins 4 510 000 \$ pour la période de la prolongation

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 octobre 2024 par sa résolution CE24 1601;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet d'acte modifiant l'emphytéose entre la Ville de Montréal et la Coopérative d'habitation Solidarité Sud-Ouest (Montréal) pour la propriété sise au 660, rue De Courcelle, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, connue et désignée comme étant le lot 4 140 596 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 2 265,3 mètres carrés, afin de prolonger la durée de l'emphytéose d'une période additionnelle de 34 ans, soit à partir du 25 octobre 2035 jusqu'au 24 octobre 2069, dont la rente annuelle sera de 4 200 \$, le tout selon les conditions stipulées au projet d'acte. La rente annuelle consentie représente une subvention totale d'au moins 4 510 000 \$ pour la période de la prolongation;

- 2- d'autoriser la Ville à signer l'acte de modification de l'emphytéose conditionnellement à la confirmation écrite de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) à l'effet qu'elle consent à la Coopérative d'habitation Solidarité Sud-Ouest (Montréal) un prêt hypothécaire dont la période de l'amortissement est d'au plus 40 ans, tel qu'inscrit au projet d'acte, et que l'acte de modification de l'emphytéose final soit, de l'avis du Service des affaires juridiques de la Ville, substantiellement conforme au projet d'acte joint au présent dossier décisionnel;
- 3- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.34 1219220005

À 18 h 12,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG24 0583

Approuver la programmation finale des travaux d'infrastructures de compétence locale et d'agglomération admissibles au programme de subventions de la Taxe sur l'essence - Contribution du Québec (TECQ 2019-2024) et autoriser le Service de l'eau à la soumettre au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)

Attendu que la Ville de Montréal a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024;

Attendu que la Ville de Montréal doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 octobre 2024 par sa résolution CE24 1545;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1- s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- 2- s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024;
- 3- approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 5 et finale ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

- 4- s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des années du programme;
- 5- s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- 6- atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 5 et finale ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1249569005

CG24 0584

Adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, conformément à l'article 120 de la *Loi sur le patrimoine culturel*

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 octobre 2024 par sa résolution CE24 1541;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

d'adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro (119 immeubles), conformément à l'article 120 de la *Loi sur le patrimoine culturel*.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1249641003

CG24 0585

Adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de la Ville de Côte-Saint-Luc, conformément à l'article 120 de la *Loi sur le patrimoine culturel*

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 octobre 2024 par sa résolution CE24 1542;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

d'adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de la Ville de Côte-Saint-Luc (45 immeubles), conformément à l'article 120 de la *Loi sur le patrimoine culturel*.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1249641004

CG24 0586

Adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits entre 1940 et 1975 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de l'arrondissement de Saint-Laurent, conformément à l'article 120 de la *Loi sur le patrimoine culturel*

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 octobre 2024 par sa résolution CE24 1544;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

d'adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits entre 1940 et 1975 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de l'arrondissement de Saint-Laurent (83 immeubles), conformément à l'article 120 de la *Loi sur le patrimoine culturel*.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1249641002

CG24 0587

Adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de l'arrondissement d'Anjou, conformément à l'article 120 de la *Loi sur le patrimoine culturel*

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 octobre 2024 par sa résolution CE24 1543;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

d'adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de l'arrondissement d'Anjou (3 immeubles), conformément à l'article 120 de la *Loi sur le patrimoine culturel*.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1245449001

À 18 h 13,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 30.06 à 30.09 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG24 0588

Accorder un soutien financier non récurrent de 150 000 \$, en 2024, dans le cadre d'un appariement budgétaire établi avec le Conseil des arts de Montréal / Autoriser un virement budgétaire de 150 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration de compétence d'agglomération vers le budget des chapitres corporatifs pour le Conseil des arts en 2024

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'accorder une contribution financière de 150 000 \$ en 2024, dans le cadre d'un appariement budgétaire établi avec le Conseil des arts de Montréal;
- 2- d'autoriser un virement budgétaire de 150 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration de compétence d'agglomération, vers le budget des chapitres corporatifs pour le Conseil des arts en 2024;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1248021008

CG24 0589

Adopter une résolution visant à autoriser l'utilisation partielle des sommes accumulées à la réserve financière de paiement au comptant destinée à financer des dépenses en immobilisations de compétences d'agglomération (159 297 155,68 \$)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 octobre 2024 par sa résolution CE24 1621;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

d'autoriser l'utilisation partielle des sommes accumulées à la réserve financière de paiement au comptant destinée à financer des dépenses en immobilisations de compétences d'agglomération (159 297 155,68 \$).

Adopté à l'unanimité.

30.07 1246394004

CG24 0590**Adopter une résolution appuyant la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) dans la démarche de reconnaissance en vue de l'obtention d'un statut de Paysage Humanisé pour les collines Montérégiennes**

Considérant que :

- le gouvernement du Québec a introduit le statut de Paysage Humanisé comme un outil favorisant la protection de territoires habités en harmonie avec la nature dans la Loi sur la conservation du patrimoine naturel (RLRQ, chapitre C-61.01);
- le Paysage Humanisé permet de réaliser plusieurs actions du Plan d'action pour la reconnaissance et la protection des collines Montérégiennes adopté par la CMM en 2022, suivant les travaux du groupe de travail créé à cette fin (résolution CE22-132);
- un statut de Paysage Humanisé pour la colline du mont Royal permettrait d'ajouter une superficie intéressante à la cible de 10 % de milieux naturels protégés;
- la colline du mont Royal fait déjà l'objet d'une désignation visant sa protection et sa mise en valeur en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel (le Site patrimonial du Mont-Royal), dont la conformité est assurée par le ministère de la culture et des communications;
- le statut de Paysage Humanisé serait accordé par le MECCFLP, que la Ville souhaitera s'assurer de la compatibilité du double statut et que cette compatibilité ne pourra être confirmée qu'après la réception de l'admissibilité de la demande.

Attendu que :

- les gestes futurs en matière de conservation des collines Montérégiennes s'inscriront dans une vision commune et durable qui respecteront les spécificités propres à chacune des collines et qu'ils favoriseront la concertation entre les divers intervenants pour bien répondre aux enjeux globaux;
- la CMM dispose des ressources nécessaires à la réalisation des projets de conservation requis pour l'obtention du statut de Paysage Humanisé pour les collines Montérégiennes;
- le ministère de la Culture et des Communications et le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs clarifieront l'application superposée des statuts de Paysage Humanisé et de Site patrimonial sur le territoire de la colline mont Royal.

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 octobre 2024 par sa résolution CE24 1616;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

d'appuyer la Communauté métropolitaine de Montréal dans la démarche de reconnaissance en vue de l'obtention d'un statut de Paysage Humanisé pour les collines Montérégiennes :

- de prendre part aux travaux d'un comité de travail chargé de réviser le projet de demande de reconnaissance de la CMM pour la colline du mont Royal, notamment en vue d'obtenir la clarification des ministères sur l'application du double statut;
- de collaborer avec les instances de concertation requises pour favoriser la cohérence de la démarche.

Adopté à l'unanimité.

CG24 0591

Déléguer au conseil municipal, pour une période de deux ans, la mise en œuvre de certaines obligations qui incombent à la Ville de Montréal en vertu de la *Charte de la langue française* (RLRQ, c. C-11) dans le cadre de l'exercice des compétences d'agglomération, conformément à l'article 48 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, c. E-20.001)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 octobre 2024 par sa résolution CE24 1626;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de déléguer au conseil municipal, en vertu de l'article 48 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, les responsabilités en matière linguistique pour une période de deux ans quant à la mise en œuvre des obligations suivantes qui incombent à la Ville de Montréal en vertu de la *Charte de la langue française* (RLRQ, c. C-11) dans le cadre de l'exercice des compétences d'agglomération :

- se doter d'objectifs d'exemplarité et mettre en place des indicateurs permettant de mesurer l'atteinte de ces objectifs;
- prendre une directive précisant la nature des situations dans lesquelles la Ville de Montréal entend utiliser une autre langue que le français dans les cas où le permettent la Charte;
- adopter une procédure de traitement des plaintes relatives aux manquements aux obligations auxquelles la Ville de Montréal est tenue en vertu de la Charte et transmettre annuellement un rapport sur l'application de cette procédure.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Mme Dida Berku en remplacement de M. Mitchell Brownstein
M. Alex Bottausci
M. Georges Bourelle
M. Marc Doret
M. Paul Dufort en remplacement de M. Michel Gibson
Mme Heidi Ektvedt
Mme Paola Hawa
Mme Christina M. Smith
Mme Anne St-Laurent
M. Tim Thomas
Mme Tanya Toledano

30.09 1245683003

CG24 0592

Avis de motion et dépôt - Règlement abrogeant le Règlement sur le transport par taxi (RCG 10-009)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement abrogeant le Règlement sur le transport par taxi (RCG 10-009) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.01 1245548004

CG24 0593

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 12 675 900 \$ afin de financer les travaux de réfection des réseaux primaires d'aqueduc et d'égouts dans le cadre du projet Sainte-Catherine Ouest

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 12 675 900 \$ afin de financer les travaux de réfection des réseaux primaires d'aqueduc et d'égouts dans le cadre du projet Sainte-Catherine Ouest », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.02 1247245001

CG24 0594

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération visant à favoriser la cohérence des interventions en ce qui concerne l'exercice des compétences relatives aux matières résiduelles (RCG 17-009)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération visant à favoriser la cohérence des interventions en ce qui concerne l'exercice des compétences relatives aux matières résiduelles (RCG 17-009) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.03 1242937003

CG24 0595

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement établissant le programme d'aide à l'accessibilité des commerces (PAAC) (RCG 17-011)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement établissant le programme d'aide à l'accessibilité des commerces (PAAC) (RCG 17-011) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.04 1248994010

CG24 0596

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la gestion contractuelle (RCG 18-024)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la gestion contractuelle (RCG 18-024) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.05 1249587003

CG24 0597

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement établissant le programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs (RCG 18-043)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement établissant le programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs (RCG 18-043) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.06 1245581005

CG24 0598

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement établissant le programme de subvention forfaitaire aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs (RCG 23-013)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement établissant le programme de subvention forfaitaire aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs (RCG 23-013) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.07 1245581004

CG24 0599

Avis de motion et dépôt - Règlement sur la subvention relative à la réduction des nuisances liées au bruit généré par les salles de spectacles indépendantes de moins de 3000 places

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement sur la subvention relative à la réduction des nuisances liées au bruit généré par les salles de spectacle indépendantes de moins de 3000 places », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.08 1248080003

À 18 h 22,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 42.01 à 42.03 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG24 0600

Adoption - Règlement modifiant le Règlement concernant la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes (RCG 13-005)

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes (RCG 13-005) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 19 septembre 2024 par sa résolution CG24 0536;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes (RCG 13-005) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 19 septembre 2024 par sa résolution CG24 0536;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 septembre 2024 par sa résolution CE24 1379;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes (RCG 13-005) ».

Adopté à l'unanimité.

42.01 1249443001

Règlement RCG 13-005-8

CG24 0601

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 80 000 000 \$ afin de financer l'acquisition d'immeubles et les travaux préparatoires requis pour la réalisation de logements sociaux

Adoption - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 95 000 000 \$ afin de financer l'acquisition d'immeubles requis dans le cadre de la réalisation de logements sociaux (RCG 21-020) afin d'ajouter le financement de travaux préparatoires

Adoption - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 65 000 000 \$ afin de financer l'acquisition d'immeubles requis dans le cadre de la réalisation de logements sociaux (RCG 24-029) afin d'ajouter le financement de travaux préparatoires

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 80 000 000 \$ afin de financer l'acquisition d'immeubles et les travaux préparatoires requis pour la réalisation de logements sociaux » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 19 septembre 2024 par sa résolution CG24 0537;

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 95 000 000 \$ afin de financer l'acquisition d'immeubles requis dans le cadre de la réalisation de logements sociaux (RCG 21-020) afin d'ajouter le financement de travaux préparatoires » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 19 septembre 2024 par sa résolution CG24 0537;

Vu l'avis de motion donné du projet règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 65 000 000 \$ afin de financer l'acquisition d'immeubles requis dans le cadre de la réalisation de logements sociaux (RCG 24-029) afin d'ajouter le financement de travaux préparatoires » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 19 septembre 2024 par sa résolution CG24 0537;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 80 000 000 \$ afin de financer l'acquisition d'immeubles et les travaux préparatoires requis pour la réalisation de logements sociaux » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 19 septembre 2024 par sa résolution CG24 0537;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 95 000 000 \$ afin de financer l'acquisition d'immeubles requis dans le cadre de la réalisation de logements sociaux (RCG 21-020) afin d'ajouter le financement de travaux préparatoires » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 19 septembre 2024 par sa résolution CG24 0537;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 65 000 000 \$ afin de financer l'acquisition d'immeubles requis dans le cadre de la réalisation de logements sociaux (RCG 24-029) afin d'ajouter le financement de travaux préparatoires » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 19 septembre 2024 par sa résolution CG24 0537;

Attendu qu'une copie des règlements et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ces règlements sont détaillés aux règlements et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 septembre 2024, par sa résolution CE24 1435;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 80 000 000 \$ afin de financer l'acquisition d'immeubles et les travaux préparatoires requis pour la réalisation de logements sociaux »;

- 2- d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 95 000 000 \$ afin de financer l'acquisition d'immeubles requis dans le cadre de la réalisation de logements sociaux (RCG 21-020) afin d'ajouter le financement de travaux préparatoires »;
- 3- d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 65 000 000 \$ afin de financer l'acquisition d'immeubles requis dans le cadre de la réalisation de logements sociaux (RCG 24-029) afin d'ajouter le financement de travaux préparatoires ».

Adopté à l'unanimité.

42.02 1243867003

*Règlement RCG 24-033
Règlement RCG 21-020-1
Règlement RCG 24-029-1*

CG24 0602

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 90 000 000 \$ afin de financer les travaux des aménagements cyclables

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 90 000 000 \$ afin de financer les travaux des aménagements cyclables » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 19 septembre 2024 par sa résolution CG24 0538;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 90 000 000 \$ afin de financer les travaux des aménagements cyclables » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 19 septembre 2024 par sa résolution CG24 0538;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 septembre 2024 par sa résolution CE24 1436;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 90 000 000 \$ afin de financer les travaux des aménagements cyclables », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales.

Adopté à l'unanimité.

42.03 1248862002

Règlement RCG 24-034

À 18 h 23,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 50.01 à 50.04 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG24 0603

Autoriser rétroactivement le projet d'entente de prêt de service entre la Sûreté du Québec et la Ville de Montréal pour l'affectation d'une ressource policière du Service de police de la ville de Montréal (SPVM) au Centre québécois de dépistage des armes à feu, pour la période du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2027, avec la possibilité de renouvellement d'une année additionnelle / Autoriser un budget additionnel équivalent de revenus et de dépenses pour 2024 de 118 410 \$ / Autoriser un ajustement de la base budgétaire pour 2025 à 2028 selon les informations inscrites au dossier décisionnel / Autoriser l'augmentation temporaire de l'effectif autorisé d'un poste policier pour la durée de l'entente / Autoriser le directeur du SPVM à signer le projet d'entente à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 25 septembre 2024 par sa résolution CE24 1466;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'autoriser rétroactivement l'Entente de prêt de service entre la Sûreté du Québec (SQ) et la Ville de Montréal pour la période du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2027 pour l'affectation d'une ressource policière du Service de police de la ville de Montréal (SPVM) au Centre québécois de dépistage des armes à feu (CQDAAF), pour une durée de trois ans, avec la possibilité de renouvellement d'une année additionnelle;
- 2- d'autoriser un budget additionnel équivalent de revenus et de dépenses pour 2024 de 118 410 \$ à cet effet, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 3- d'autoriser l'augmentation temporaire de l'effectif autorisé d'un poste policier pour la durée de l'entente;
- 4- d'autoriser le directeur du SPVM à signer l'Entente de prêt de service pour et au nom de la Ville de Montréal;
- 5- d'autoriser un ajustement de la base budgétaire pour 2025 à 2028 selon les informations inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.01 1245326009

CG24 0604

Autoriser rétroactivement le projet d'entente de prêt de service entre la Sûreté du Québec (SQ) et la Ville de Montréal, pour la période du 23 octobre 2023 au 22 octobre 2024, pour l'affectation d'un maximum de deux ressources policières du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) au Service des enquêtes spécialisées en cybercriminalité et crimes financiers de la SQ (SESCCF) / Autoriser le directeur du SPVM à signer le projet d'entente à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 octobre 2024 par sa résolution CE24 1487;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'approuver rétroactivement l'entente de prêt de service entre la Sûreté du Québec (SQ) et la Ville de Montréal, pour la période du 23 octobre 2023 au 22 octobre 2024, pour l'affectation d'un maximum de deux ressources policières du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) au Service des enquêtes spécialisées en cybercriminalité et crimes financiers de la SQ (SESCCF), pour une période d'une année chacune;
- 2- d'autoriser le directeur du SPVM à signer l'entente de prêt de service pour et au nom de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

50.02 1245326006

CG24 0605

Autoriser l'entente de prêt de service entre la Sûreté du Québec (SQ) et la Ville de Montréal pour la période du 14 octobre 2024 au 13 octobre 2027 pour l'affectation d'un maximum de trois ressources policières du Service de police de la ville de Montréal (SPVM) à l'Escouade intégrée en renseignement sur la violence armée (EIRVA) de la SQ, pour une période de trois ans, renouvelable pour une durée maximale d'une année, de même que les modalités et conditions pour l'exercice des activités de l'EIRVA à partir des locaux du SPVM mis à sa disposition / Autoriser un budget additionnel équivalent de revenus et de dépenses pour 2024 de 98 670 \$ / Autoriser un ajustement de la base budgétaire pour 2025 à 2028 conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel / Autoriser l'augmentation temporaire de l'effectif autorisé de trois postes policiers pour la durée de l'entente

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 octobre 2024 par sa résolution CE24 1573;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'autoriser l'entente de prêt de service entre la Sûreté du Québec (SQ) et la Ville de Montréal pour la période du 14 octobre 2024 au 13 octobre 2027 pour l'affectation d'un maximum de trois ressources policières du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) à l'Escouade intégrée en renseignement sur la violence armée (EIRVA) de la SQ pour une période de trois ans chacune, renouvelable pour une durée maximale d'une année, ainsi que les modalités et conditions pour l'exercice des activités de l'EIRVA à partir des locaux du SPVM mis à sa disposition;
- 2- d'autoriser un budget additionnel équivalent de revenus et de dépenses pour 2024 de 98 670 \$;
- 3- d'autoriser un ajustement de la base budgétaire pour 2025 à 2028 selon les informations inscrites au dossier décisionnel;
- 4- d'autoriser l'augmentation temporaire de l'effectif autorisé de trois postes policiers à partir de la date prévue du début du prêt de service;
- 5- d'autoriser le directeur du Service de police de la Ville de Montréal à signer l'entente de prêt de service pour et au nom de la Ville de Montréal;
- 6- d'imputer ces revenus et ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.03 1245326004

CG24 0606

Approuver l'entente intervenue entre la Ville de Montréal et l'Association des pompiers de Montréal inc. (APM) concernant la modification de la clause 13.02 de la convention collective à l'égard du délai de comblement des postes vacants d'officiers et réglant le grief 23-CC-2020

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 octobre 2024 par sa résolution CE24 1572;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

d'approuver l'entente intervenue entre la Ville de Montréal et l'Association des pompiers de Montréal inc. (APM) concernant la modification de la clause 13.02 de la convention collective à l'égard du délai de comblement des postes vacants d'officiers et réglant le grief 23-CC-2020.

Adopté à l'unanimité.

50.04 1246404003

À 18 h 24, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente d'assemblée, Mme Julie Brisebois, remercie les membres du conseil pour leur collaboration, ainsi que les différentes équipes ayant participé à la tenue de ce conseil. Puis, elle souhaite une bonne soirée à tous et toutes et donne rendez-vous à la prochaine assemblée extraordinaire du 20 novembre 2024.

Julie Brisebois
PRÉSIDENTE

Domenico Zambito
GREFFIER ADJOINT

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Valérie Plante